

Session de formation

Pour les professionnels

MIEUX PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE en matière de droit international privé

Enjeux

Les professionnels, indépendants, chefs d'entreprises ou salariés, ayant constitué ou conservé des attaches avec l'étranger, se protègent généralement contre les risques liés à leur activité professionnelle (protection sociale, prévoyance, fiscalité). Mais ils ignorent souvent les effets de l'extranéité sur leur situation personnelle et patrimoniale (mariage, filiation, succession...).

Les accidents de la vie (divorce, décès) ont des impacts démultipliés en situation d'extranéité : en effet, la juridiction compétente et la loi applicable dépendent de différents facteurs de rattachement objectifs. Ainsi, un divorce peut être prononcé selon la loi de la résidence actuelle, et non selon la loi de la nationalité des époux. En cas de conflit, ces professionnels doivent faire face à des procédures longues, aléatoires et coûteuses, qui impactent durablement leur vie personnelle. Au point de se trouver dans l'incapacité de continuer à s'investir dans leur activité professionnelle.

C'est en aidant en tant qu'Avocat, ses clients à faire face à ces crises, qu'Emmanuelle Andrez a souhaité proposer une solution pour les prévenir en amont et en réduire l'impact sur la vie personnelle et professionnelle.

Objectifs

La session de formation a pour but d'aider les professionnels à sécuriser leur situation d'extranéité.

Plus précisément, elle poursuit ce triple objectif :

- Sensibiliser les professionnels aux enjeux du droit international privé
- Les aider à faire le point sur leur situation personnelle et à identifier les facteurs de risques
- Définir une stratégie de protection adaptée à leur situation personnelle et familiale

Plan de la formation

1° Les effets de la mobilité internationale

Mariage, filiation, succession... :

- Connaître le régime juridique du pays d'origine et celui du pays d'accueil
- Comprendre les mécanismes essentiels du droit international privé : comment les contentieux sont-ils traités (conflits de juridictions, conflits de lois) ?

2° Faire le point sur la situation personnelle et familiale

- Définir les facteurs de risques propres à chaque professionnel au regard des mécanismes généraux du droit international privé
- L'aider à identifier ses priorités sur le plan familial et patrimonial

3° Initier une stratégie individuelle de protection et de prévention

Au cours d'un entretien individuel strictement confidentiel, l'Avocat émettra des propositions de stratégies et des recommandations quant aux mesures à prendre (changement de régime matrimonial, testament, professio juris, etc...).

Public concerné

La formation s'adresse aux professionnels, indépendants, chefs d'entreprises et salariés, qui ont établi ou conservé des liens avec l'étranger

Pré-requis

Aucun

Durée de la formation

1/2 journée de formation
45 minutes de diagnostic
personnalisé

Méthode

- Sensibilisation aux enjeux du droit international privé
- Exposé des conséquences juridiques de l'extranéité sur les plans personnel, familial et patrimonial
- Diagnostic personnel afin de repérer les facteurs de risques individuels
- Recommandations pour en neutraliser les effets et sécuriser les objectifs personnels

Votre formatrice

Maître Emmanuelle Andrez
Avocat à la Cour
Experte en droit international
privé

Contact

emmanuelle.andrez@yahoo.fr
01.84.18.03.66
www.avocat-andrez.com